

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MARCEL DE VILLE-CHABROLLE

Chronique agricole

Journal de la société statistique de Paris, tome 55 (1914), p. 299-305

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1914__55__299_0

© Société de statistique de Paris, 1914, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

CHRONIQUE AGRICOLE

État des cultures en France au 1^{er} mai 1914. Superficie des céréales d'automne en divers pays. — D'après les évaluations mensuelles publiées par l'Office des renseignements agricoles au ministère de l'Agriculture (*Journal officiel* du 8 mars, du 9 avril et du 14 mai 1914), voici quelles ont été les notes moyennes, concernant les diverses céréales, pour l'ensemble des départements au 1^{er} mars, au 1^{er} avril et au 1^{er} mai 1914 (mode de notation du ministère : 100 signifie très bon, 80 bon, 60 assez bon, 50 passable, 30 médiocre, 20 mauvais); nous donnons, en outre, l'évaluation des superficies ensemencées à la date du 1^{er} mai 1914, en reproduisant les chiffres équivalents de 1913 :

	Surfaces ensemencées en hectares (évaluation au 1 ^{er} mai)		État des cultures (évaluation au 1 ^{er} de chaque mois)					
			1914			1913		
	1914	1913	Ma	Avril	Mars	Ma	Avril	Mars
Blé d'hiver	6.246.540	6.332.130	71	70	71	73	74	72
— de printemps . .	246.790	213.830	70	72	»	78	73	»
Méteil	118.950	125.640	72	72	72	73	74	73
Seigle	1.178.610	1.192.400	74	73	73	74	76	73
Orge d'hiver	139.510	151.370	72	69	69	74	75	72
— de printemps . .	592.490	604.210	70	63	»	74	72	»
Avoine d'hiver . . .	838.340	834.100	72	65	66	75	74	73
— de printemps	3.141.080	3.164.400	69	65	»	72	73	»

De manière générale, l'état des cultures est moins favorable au 1^{er} mai 1914 que l'an dernier à la même date. En particulier, les notes relatives aux céréales de printemps, particulièrement au blé et à l'orge, sont sensiblement inférieures à celles qui avaient été enregistrées en 1913. En avril, la sécheresse persistante, accompagnée souvent d'un vent froid, a entravé la végétation, le tallage s'est faiblement opéré, et beaucoup de champs, déjà fort atteints par les rigueurs de l'hiver, sont restés trop clairs. On redoute de ce fait, au moins en certaines régions, une diminution sensible du rendement global de la future récolte. Ainsi, pour l'ensemble de la région du Nord

(11 départements : Pas-de-Calais, Somme, Aisne, etc.), les notes concernant l'état des cultures au 1^{er} mai 1914, ne sont que de 63 pour le blé d'hiver et 64 pour le blé de printemps, au lieu de 83 et 81 respectivement au 1^{er} mai 1913. De même, pour la région du Sud (10 départements : Lot, Tarn, Aude, etc.), la note moyenne au 1^{er} mai 1914 n'est que de 71 pour le blé d'hiver, contre 79 l'année dernière à la même date. Dans les autres régions, les différences sont moins accentuées, et, d'ailleurs, dans l'Ouest et le Centre, les appréciations paraissent généralement très favorables à la future récolte.

Les superficies dévolues en 1914 aux principales céréales semblent inférieures, d'après les évaluations provisoires, à celles de 1913 et aussi à celles de 1912, comme le montre le tableau ci-après (cultures d'hiver et de printemps réunies) :

	Blé	Orge	Avoine	Seigle	Méteil
1914	6.493	732	3.979	1.179	119
1913	6.546	756	3.998	1.192	126
1912	6.548	756	4.005	1.213	130

Pour l'ensemble de ces cinq céréales, la diminution des superficies cultivées en 1914, par rapport à 1912, ressortirait à 150.000 hectares environ, dont 54.000 pour le blé.

En ce qui concerne les pays étrangers, les renseignements, encore très incomplets, recueillis par l'Institut international d'Agriculture permettent de dresser le tableau suivant, relatif aux superficiesensemencées en céréales d'automne (évaluation en avril 1914) :

	Superficieensemencée en milliers d'hectares				Pourcentage par rapport à l'année précédente (1913 = 100)			
	Blé d'automne	Seigle d'automne	Orge d'automne	Avoine d'automne	Blé d'automne	Seigle d'automne	Orge d'automne	Avoine d'automne
Belgique . . .	163	258	30	»	103	99	99	»
Danemark . .	54	246	»	»	100	100	»	»
Espagne . . .	3.768	761	1.273	433	»	»	»	»
Italie	4.760	124	250	506	100	100	100	100
Roumanie . .	1.955	81	42	»	135	102	119	»
Suisse	39	21	»	»	101	96	»	»
Canada . . .	407	»	»	»	93	»	»	»
États-Unis . .	14.774	1.093	»	»	109	99	»	»
Inde	10.481	»	»	»	87	»	»	»
Japon	475	»	1.192	»	103	»	92	»
Tunisie	500	»	450	48	100	»	113	89

On constate un sérieux accroissement des cultures de blé d'automne en Roumanie et aux États-Unis. En ce dernier pays, alors que la moyenne annuelle des surfaces cultivées en blé d'hiver avait été d'environ 11.900.000 hectares pour la période 1903-1907 et seulement 11.400.000 hectares pour la période 1908-1912, la superficie dévolue au blé d'automne s'est fortement accrue en 1913 (12.800.000 hectares), et elle accuse une augmentation d'au moins 1.500.000 hectares en 1914 par rapport à l'année précédente. Cette recrudescence de la culture du blé d'hiver aux États-Unis d'Amérique est sans doute une conséquence du maintien régulier des hauts prix de cette céréale depuis quelques années. Le tableau ci-dessus dénote une diminution sensible au Canada et aux Indes; il convient toutefois d'insister sur le caractère provisoire de ces premières évaluations.

Production mondiale des céréales en 1913 et 1913-1914. — Sous ce titre, l'Institut international d'Agriculture a fait connaître (Bulletin de statistique agricole, mars 1914) la production globale des principaux pays producteurs de froment, de seigle, d'orge et d'avoine (cultures d'hiver et de printemps réunies). On a totalisé,

d'une part, les récoltes de 1913 pour les pays de l'hémisphère septentrional, et d'autre part, les récoltes de la campagne 1913-1914, effectuées au début de l'année courante, pour les pays de l'hémisphère méridional.

Pour ces derniers pays, les résultats des estimations provisoires de la récente récolte se présentent comme suit pour le blé :

	Superficie (milliers d'hectares)		Production (milliers de quintaux métriques)	
	1913-1914	1912-1913	1913-1914	1912-1913
République Argentine.	6.573	6.918	35.800	51.000
Australie.	3.687	2.970	30.847	25.030
Nouvelle-Zélande.	67	77	1.467	1.397

En ajoutant les chiffres de 1913-1914 pour l'hémisphère méridional à ceux de 1913 pour les pays de l'hémisphère septentrional, les totaux obtenus pour le blé, le seigle, l'orge et l'avoine, sont les suivants :

	Superficie (milliers d'hectares)		Production (milliers de quintaux métriques)		Rendement par hectare (en quintaux)	
	1913 et 1913-1914	1912 et 1912-1913	1913 et 1913-1914	1912 et 1912-1913	1913 et 1913-1914	1912 et 1912-1913
Blé	105.013	108.222	1.066.528	993.238	10,2	9,6
Seigle	37.608	43.181	469.443	467.285	12,5	10,8
Orge	27.752	26.281	339.494	310.225	12,2	11,8
Avoine	55.691	54.731	681.252	669.576	12,2	12,2

Les chiffres précédents comprennent en ce qui concerne le froment les 25 pays ci-après : Allemagne, Autriche, Hongrie, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Russie d'Europe et d'Asie, Suisse, Canada, États-Unis, Argentine, Australie, Nouvelle-Zélande, Indes Britanniques, Japon, Algérie et Tunisie (Voir, pour les différents pays de l'hémisphère septentrional, les résultats fournis dans notre précédente chronique, *Journal* de mars 1914, p. 173).

De 1912 à 1913, la superficie cultivée en blé a, pour l'ensemble de ces pays, augmenté d'environ 2 millions d'hectares, principalement du fait de la Russie d'Europe ou d'Asie et des États-Unis d'Amérique; la production s'est accrue de 73 millions de quintaux, en raison surtout des fortes récoltes obtenues en Russie d'Europe.

L'Institut international d'Agriculture a fourni d'autre part le tableau ci-après relatif à la production mondiale du maïs :

	Superficie (milliers d'hectares)		Production (milliers de quintaux métriques)		Rendement par hectare (en quintaux)	
	1913 et 1913-1914	1912 et 1912-1913	1913 et 1913-1914	1912 et 1912-1913	1913 et 1913-1914	1912 et 1912-1913
Autriche.	286	304	3.380	3.885	11,8	12,8
Hongrie.	2.919	2.860	53.603	50.996	18,4	17,8
Bulgarie.	650	650	11.500	14.000	17,7	21,5
Espagne.	465	465	6.300	6.368	13,5	13,7
Italie.	1.574	1.593	27.532	25.063	17,5	15,7
Roumanie.	2.147	2.079	30.000	28.198	14,0	13,6
Russie d'Europe et d'Asie (73 gouvernements). . .	1.713	1.650	18.597	20.308	10,8	12,8
Suisse.	1,3	1,3	30	27	23,1	20,8
Canada.	113	119	4.261	4.209	37,9	35,5
États-Unis d'Amérique. .	42.824	43.335	621.559	793.717	14,5	18,3
Japon.	54	56	904	975	16,7	17,4
Égypte.	685	675	14.624	15.459	21,3	22,9
Tunisie.	10	18	20	65	»	»
République Argentine. . .	4.152	3.830	90.000	49.950	21,7	13,0
ENSEMBLE.	57.593	57.636	882.310	1.013.220	15,3	17,6

Par rapport à 1912, la récolte du maïs en 1913 a été très déficitaire aux États-Unis d'Amérique, tant à cause de la réduction des emblavures que d'une baisse notable du rendement à l'hectare. Alors que la récolte diminuait de plus de 170 millions de quintaux aux États-Unis, elle a, par contre, presque doublé en Argentine; aussi bien signale-t-on un courant commercial très actif entre ces deux pays. Provisoirement tout au moins, les États-Unis d'Amérique deviennent à leur tour importateurs de céréales.

En ce qui concerne le riz, voici les résultats obtenus en divers pays de l'hémisphère septentrional :

	Superficie (milliers d'hectares)		Production (milliers de quintaux)	
	1913	1912	1913	1912
Espagne.	39	38	2.500	2.442
Italie.	146	145	5.432	4.395
États-Unis d'Amérique.	335	293	5.255	5.114
Indes Britanniques.	28.564	28.984	286.184	289.413
Japon.	2.992	2.978	71.390	71.574
Égypte.	102	95	3.812	3.232
ENSEMBLE.	32.178	32.533	374.573	376.170

Résultats définitifs de la récolte des céréales et de la production des vins en France en 1913. — L'Office des renseignements agricoles au ministère de l'Agriculture vient de faire connaître, au *Journal officiel* du 20 mai 1914, les résultats définitifs de la récolte des différentes céréales en 1913. Le tableau ci-après permet la comparaison avec l'année 1912 :

	Surfaces ensemencées (milliers d'hectares)		Quantités récoltées (milliers de quintaux)		Production par hectare (en quintaux)	
	1913	1912	1913	1912	1913	1912
Froment.	6.542	6.572	86.919	90.992	13,3	13,8
Méteil.	123	129	1.491	1.555	12,1	12,1
Seigle.	1.176	1.202	12.715	12.382	10,8	11,1
Orge.	760	760	10.438	11.014	13,7	14,5
Avoine.	3.979	3.982	51.826	51.542	13,0	12,9
Sarrasin.	451	461	5.664	5.007	12,5	10,9

Les résultats définitifs diffèrent des données provisoires publiées dans notre précédente chronique, d'environ 900.000 quintaux en moins pour le blé, 100.000 pour le méteil, 800.000 pour le seigle, 500.000 pour l'orge et 2.500.000 pour l'avoine.

Le ministère des Finances a publié d'autre part, dans son *Bulletin de statistique et de législation comparée*, les résultats complets réunis par l'Administration des Contributions indirectes sur la production des vins en 1913. La production totale a été notablement inférieure à celle de 1912 :

	Superficie cultivée en vignes (milliers d'hectares)	Quantités récoltées (milliers d'hectol.)	Production par hectare (hectolitres)	Valeur de la récolte (milliers de francs)
1913	1.539	44.172	29	1.505.492
1912	1.551	59.384	38	1.785.425
1911	1.594	44.885	28	1.332.000
1910	1.618	28.530	18	1.110.000

Quant à la récolte des cidres, elle a été évaluée par le ministère des Finances, à 30.085.000 hectolitres pour 1913, contre 17.662.000 en 1912, soit une augmentation de plus de 12 millions d'hectolitres. Au cours des dix années 1903 à 1912, la production moyenne n'avait été que d'environ 16 millions d'hectolitres.

Le crédit agricole mutuel en France au cours des années 1900-1912; les warrants agricoles; le bien de famille insaisissable. — a) *Crédit agricole mutuel.* — On sait que l'organisation du crédit mutuel agricole en France ne remonte guère au delà

de l'année 1900. Une première loi, en date du 5 novembre 1894, autorisait, il est vrai, soit entre la totalité des membres d'un ou plusieurs syndicats professionnels agricoles, soit entre une partie des membres de ces syndicats, la constitution de sociétés de crédit agricole ayant pour objet exclusif de faciliter les opérations concernant la production agricole, effectuées par les syndicats ou les membres de ces syndicats. Cependant, les agriculteurs étaient simplement groupés en petites sociétés locales constituées uniquement à l'aide des versements effectués par les associés. Les versements étaient nécessairement très faibles; par suite, la capacité de crédit de ces caisses devait rester minime. Aussi, les résultats de la loi de 1894 furent médiocres, en l'absence d'une forte organisation financière, bientôt reconnue indispensable.

Celle-ci a été créée par l'article 5 de la loi du 17 novembre 1897, stipulant que la Banque de France avancerait à l'État, pour le crédit agricole, sans intérêts et pour toute la durée de son privilège, une somme de 40 millions. En outre, la Banque doit verser chaque année, une redevance égale au produit du huitième du taux de l'es-compte par le chiffre de la circulation productive, sans que cette redevance puisse jamais être inférieure à 2 millions. Mais on ne pouvait songer à disséminer ces sommes importantes entre des sociétés minuscules qu'aucun lien ne rattachait entre elles. La loi du 31 mars 1899 organisa donc les caisses régionales qui, groupant les caisses locales, constituèrent le moyen le plus sûr de mettre en œuvre les avantages accordés. Les caisses régionales peuvent recevoir de l'État des avances égales au quadruple de leur capital versé en espèces.

La loi de 1899 instituait, sur des bases solides, le crédit individuel ou collectif à court terme (maximum : cinq ans). Plus tard, la loi du 29 décembre 1906 vint autoriser le crédit à long terme aux sociétés coopératives (maximum : vingt-cinq ans). Enfin, la loi du 19 mars 1910 a institué le crédit à long terme aux individus : elle permet de prêter à tout agriculteur, membre d'une caisse locale et présentant une sûreté réelle, une somme qui peut aller jusqu'à 8.000 francs, et pour un délai maximum de quinze ans.

Grâce aux lois précédentes, le crédit mutuel agricole a subi en France, au cours des dernières années, un essor considérable.

Voici, tout d'abord, un tableau résumant le fonctionnement des caisses régionales et locales, d'après les rapports annuels du ministre de l'Agriculture au Président de la République (*Journal officiel* 31 déc. 1913, 19 sept. 1912, etc.), et d'après le volume *Dix ans de crédit agricole*, publié en 1911 par le Service du crédit mutuel et de la coopération agricoles (résultats au 31 décembre de chaque année) :

Avances de l'État (1) (milliers de francs)	Caisses régionales		Caisses locales affiliées				Total des sommes mises à la disposition des agriculteurs (en milliers de francs)	
	Nombre de caisses	Capital versé (milliers de francs)	Nombre de caisses	Nombre de sociétaires	Prêts en cours à la fin de l'année précédente (milliers de francs)	Prêts nouveaux consentis (2) dans l'année (milliers de francs)		
1912. . .	85.889	98	21.551	4.204	215.695	61.600	85.492	147.092
1911. . .	73.478	97	19.418	3.946	185.552	51.983	82.541	134.524
1910. . .	57.177	96	15.913	3.338	151.601	42.671	70.533	113.204
1909. . .	46.231	95	13.547	2.983	133.382	40.126	64.901	105.027
1908. . .	36.747	94	11.218	2.636	116.866	29.720	62.275	91.995
1907. . .	28.628	88	9.075	2.168	96.192	25.332	45.376	70.708
1906. . .	22.985	74	7.409	1.638	79.188	19.648	37.142	56.790
1905. . .	19.479	66	6.447	1.355	61.874	12.703	31.460	44.163
1904. . .	14.175	54	4.601	963	52.783	»	»	30.235
1903. . .	8.737	41	3.066	616	28.204	»	»	22.451
1902. . .	6.879	37	2.629	456	22.476	»	»	14.303
1901. . .	3.223	21	2.245	300	7.998	»	»	5.170
1900. . .	672	9	711	87	2.175	»	»	1.910

(1) Total des avances accordées au titre des lois de 1899, de 1906 et de 1910, remboursements déduits.

(2) A l'exclusion des renouvellements.

En ce qui concerne plus spécialement les sociétés coopératives ayant bénéficié du crédit à long terme au titre de la loi de 1906, qui n'est entrée en application qu'à la fin de 1907, 23 coopératives ont été dotées d'avances au cours de l'exercice 1908, et 42 en ont reçu pendant l'année 1909. Au total, 65 coopératives avaient reçu des avances à la fin de 1909, pour une somme d'environ 2 millions. Ces chiffres paraîtront modestes, si on les compare aux résultats acquis quatre ans plus tard :

	Fin 1912	Fin 1911	Fin 1910	Fin 1909
Copcoératives ayant reçu des avances. . .	290	202	131	65
Capital versé (en francs)	5.458.731	4.114.386	2.721.245	1.351.204
Avances dont elles disposent (en francs). .	9.136.143	6.642.278	4.405.840	2.122.775
Nombre des sociétés.	36.762	24.187	16.479	6.415

Répartition de ces coopératives d'après leur objet

Laiteries et beurrieres.	50	41	29	10
Fruitières et fromageries	101	61	26	4
Vinicoles.	41	32	29	16
Oléicoles.	11	6	5	5
Vinicoles et oléicoles	5	6	5	4
Distilleries.	21	19	11	7
Féculeries.	2	2	2	2
Utilisation de matériel.	45	26	17	10
Diverses.	14	9	7	7

Enfin, pour l'application de la loi du 19 mars 1910 sur le crédit individuel à long terme, les avances spéciales mises à la disposition des caisses régionales atteignaient 2.329.000 francs à la fin de 1910, 7.066.000 francs à la fin de 1911, 12.188.000 francs à la fin de 1912. Au total, au cours de ces trois années, 2.049 agriculteurs ont obtenu des prêts à long terme, pour une valeur globale de 7.722.000 francs.

b) *Le warrantage des produits agricoles en France.* — La loi du 18 juillet 1898 sur les warrants agricoles avait pour objet d'adapter aux besoins de l'agriculture l'institution du crédit sur gage, fréquemment pratiqué dans le commerce. Cette loi n'eut point, cependant, toute l'efficacité qu'on en espérait, car, à la fin du mois d'août 1905, le warrantage agricole n'avait été pratiqué encore que dans 64 départements, et pour une somme totale de 36 millions de francs seulement. En présence de ces faibles résultats, le Parlement vota la loi du 30 avril 1906, ayant pour but de diminuer les formalités et les frais, tout en augmentant la sécurité du prêteur. Au cours de l'année 1913, le Gouvernement a prescrit une enquête générale en vue d'apprécier l'effet de la législation nouvelle sur la vulgarisation du warrantage dans les milieux ruraux.

Cette enquête a fait l'objet d'un rapport du ministre de l'Agriculture au Président de la République (29 déc. 1913), renfermant un état récapitulatif des warrants agricoles délivrés en exécution de la loi du 30 avril 1906 jusqu'à la date du 31 décembre 1912. Au cours de cette période, le nombre des warrants a été, dans l'ensemble de la France, de 45.892. La valeur totale des produits warrantés a atteint 194.399.000 francs, et le montant des sommes empruntées s'est élevé à 91.430.000 francs. Le rapport moyen entre la valeur des gages et les sommes empruntées ne dépasse pas 45,5 %, pour la France entière. On relève d'ailleurs, suivant les districts de cours d'appel, des disproportions encore plus considérables entre le montant des prêts consentis sur warrants et la valeur du gage offert par l'emprunteur (Besançon, 19 %; Montpellier, 30 %; etc.). D'autre part, alors que dans certains districts, la valeur totale des produits warrantés dépasse un million de francs (Bordeaux, 100 millions; Montpellier, 56 millions; Besançon, 11 millions; Amiens, 6 millions; Poitiers, 5 millions; Agen, Nîmes, 2 millions, etc.), par contre cette valeur totale n'est que de 304.000 francs pour Aix, 259.000 pour Lyon, 229.000 pour Nancy, 224.000 pour Pau, 77.000 pour Bourges, 30.000 pour Chambéry, 9.000 pour Limoges.

En somme, si la pratique des warrants agricoles s'est généralisée de façon satis-

faisante dans le ressort de certaines cours d'appel, il semble cependant que l'agriculteur français, en beaucoup de régions, n'est pas encore familiarisé avec la pratique du crédit sur gages, soit en raison des formalités nécessaires, soit pour d'autres causes. Il convient d'ajouter aussi que les créanciers éventuels hésitent souvent à accepter la garantie d'un gage périssable.

c) *Résultats de la loi sur le bien de famille insaisissable.* — La loi du 12 juillet 1909 permet, sous certaines conditions, à tout petit propriétaire, de mettre à l'abri de l'expropriation et de la saisie un bien n'excédant pas une valeur de 8.000 francs, occupé et exploité par sa famille, et pouvant comprendre soit une maison ou portion divise de maison, soit à la fois une maison et des terres attenantes ou voisines.

Le ministère de l'Agriculture a fait procéder, en 1913, à une enquête sur les effets de cette loi. Du rapport adressé le 29 décembre dernier au Président de la République, il résulte que, depuis la promulgation de la loi, 243 biens de famille insaisissables ont été constitués, dont 85 urbains et 158 ruraux. Ces biens sont répartis entre 47 départements; leur valeur reste généralement au-dessous du maximum fixé par la loi, la moyenne ne semblant pas dépasser 4.000 à 5.000 francs. Voici les départements où les constitutions de biens de famille ont été les plus nombreuses : Seine-et-Oise 12, Gironde 12, Seine 11, Seine-et-Marne 9, Eure-et-Loir 9, Bouches-du-Rhône 9, Aisne 8, Oise 8, Haute-Garonne 8, Côte-d'Or 7, Meuse 7, Eure 6, Marne 6, Somme 6, Yonne 6, Nord 5, etc.

Indépendamment de ces données statistiques, le ministère a recueilli, par les soins des procureurs généraux près les cours d'appel, les avis des chambres des notaires sur les causes susceptibles d'empêcher le développement de l'institution du bien de famille, et sur les modifications propres à faciliter l'application de la loi de 1909. Les chambres des notaires estiment, en général, que la loi est encore trop souvent ignorée des personnes qui pourraient en profiter, qu'elle exige des formalités trop nombreuses ou trop compliquées; enfin et surtout, la constitution d'un bien de famille aboutit très souvent à la suppression de tout crédit pour l'intéressé, dont la sécurité se trouve de ce fait amoindrie au lieu d'être accrue.

Marcel DE VILLE-CHABROLLE.
